

BULLETIN DU VIVRE AVEC N 11

Bonjour à tous,

Le Bulletin "vivre avec " de la FNLV renaît de ses cendres !

Depuis plusieurs années l'écriture et l'édition de ce bulletin s'était arrêté. Ce point d'arrêt ne répondait pas à une volonté de la FNLV mais était la conséquence du manque de temps des quelques membres du bureau en charge de ce travail.

La récente prise de fonction de notre nouveau secrétaire général (Yannick Paquereau) a permis la reprise de ce travail !

Ce bulletin a été réalisé sur la base des demandes les plus nombreuses du moment (notamment la récente réforme des évaluations). Il est très technique et n'aborde pas le fond de notre travail, à savoir l'accompagnement ! C'est tout à fait volontaire et assumé.

En effet, ce document a été rédigé en grande partie par notre secrétaire général dont les fonctions sont elles même essentiellement techniques.

Nous invitons donc chacun d'entre vous à participer à la création des futurs bulletins en nous faisant parvenir des écrits, articles, suggestions.... Yannick sera présent pour vous assister si besoin dans l'écriture et nous pourrons nous nourrir de ces sources pour composer nos prochains bulletins.

Engagez-vous qu'ils disaient ! Car c'est sur ce point que la FNLV est le plus en difficulté. Nos fonctions de Permanents de Lva sont extrêmement mobilisantes et ne nous laissent que peu de temps à accorder à nos engagements. Mais le fonctionnement de la FNLV n'est que la somme de nos engagements respectifs. L'édition de ce bulletin en est le parfait exemple.

Ces questions de l'engagement, de la coopération, de la mutualisation des moyens et des connaissances, du soutien dans les épreuves..... sont particulièrement prégnantes actuellement ! Nombre d'entre vous le savent pour avoir eu besoin de se défendre face à des autorités de mauvaise foi voir franchement dans l'abus de pouvoir.

Face à ces attaques et face à la montée en puissance des LVA portés par de grosses institutions (scouts de France, pep, groupe sos....) nous ne survivrons pas si nous restons seuls. Les dizaines de contacts téléphoniques ou par mail que Yannick et moi traitons chaque semaine le démontrent bien.

Nous comptons sur vous autant que vous êtes en droit de compter sur nous !

Donc a vos plumes (ou plutôt vos claviers).

A très bientôt Gwenn

Permanent du lva Arz brevañ et Président Fnlv

Au sommaire

Edito

**Présentation du
nouveau bureau
de la FNLV**

**Rappel du
nouveau
programme de la
FNLV**

**Augmentation des
cotisations pour
2024**

**Un nouveau
secrétaire général**

**Les évaluations
externes**

**La prime Ségur
dans les LVA?**

Actualités des LVA

**Les questions du
moment**

LE NOUVEAU BUREAU DE LA FNLV

Président : Gwenael BAILLIARD (Gwenn). J'ai découvert les lva en 2002, juste avant ma formation d'éducateur spécialisé à l'occasion d'un stage de 7 mois. J'ai ensuite fait mon stage à responsabilité au lva les Alizés chez qui j'ai ensuite exercé en tant qu'assistant Permanent jusqu'en 2012. Date à laquelle mon épouse et moi-même avons repris un lva existant dans le 44.

Cette reprise nous a donné l'occasion d'expérimenter les différentes formes de "vivre avec", de la cohabitation au vivre à côté pour finir par un "vivre avec aménagé" dès 2015. Depuis nous vivons avec nos trois enfants dans une grande maison, séparable en deux entités et nous accueillons jusqu'à 7 ados confiés par l'ase et porteurs de pathologies psy. Pour ce faire nous travaillons avec 5 collègues issus de différentes formations.

Depuis 2005 j'ai eu l'opportunité de participer aux travaux de la Fnlv. D'abord en participant aux réunions proposées par la Frlv Pays de Loire avant d'en intégrer le CA puis le bureau.

Depuis 2013 j'ai aussi eu l'occasion de participer aux travaux de la Fnlv. D'abord en tant que membre actif du CA puis en tant que Secrétaire. Ensuite, en tant que candidat du bureau à la succession de Christian Borie. J'ai pu collaborer étroitement avec lui au cours de son dernier mandat.

J'ai pris les fonctions de Président de la Fnlv en octobre 2022.

Vice Président : Emmanuel Benoît. Il a connu la Fnlv avant même sa création ! Ayant vécu son enfance et son adolescence au sein des dispositifs d'accueil portés par ses parents il a ensuite créé son propre projet avec sa conjointe. Ils exercent dans le cadre d'un mode d'accueil familial et cohabitent avec un groupe de 4 à 5 adolescents relevant de la protection de l'enfance.

En parallèle de la gestion de son Lva Emmanuel a toujours exercé des activités sportives, parfois semi professionnelles, dans les domaines de l'équitation puis de la voile. Compétiteur assumé il a permis aux jeunes accueillis dans son Lva de partager ses passions et de s'investir dans ces activités.

Emmanuel a toujours été investi dans la Fnlv que ce soit au niveau régional (il a Présidé jusqu'à l'an passé la région "Poitou-Charentes"), ou au niveau national. Il a pendant de nombreuses années exercé les fonctions de trésorier puis trésorier adjoint de la Fnlv.

Trésorière : Emeline Dugain gère, avec son conjoint un Lva accueillant jusqu'à 10 jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance. Ce lieu est organisé en deux entités liées. Comme le couple qui exerce sur le second site d'implantation Emeline et sa famille cohabitent avec un groupe d'adolescents.

Emeline exerce depuis plusieurs années la fonction de Trésorière de la Fnlv.

LE NOUVEAU BUREAU DE LA FNLV



Secrétaire : Thomas Voetzel gère un réseau de plusieurs Lva semi indépendants répartis dans plusieurs départements, et de structures proposant des séjours de rupture.

Il preside la Frlv Ile-de-France et est également investi dans l'association OSER (organisation regroupant des structures de séjours de rupture). Il participe aux travaux du CA depuis plusieurs années et à intégré le bureau lors de la dernière AG.

Secrétaire adjointe : Camille Marcais est elle aussi est un "enfant de Lva". Ayant passé sa jeunesse dans le Lva de ses parents, elle a très tôt été en situation de gérer elle-même cette structure. Il y a quelques années, elle a cédé ses fonctions de responsable de ce Lva pour porter un autre projet de Lieu de vie.

Pour elle aussi l'équitation est un marqueur important de son parcours et elle utilise ce support dans le cadre de son activité d'accueil du groupe de 5 à 6 ados avec qui elle cohabite.

Camille à toujours été de près ou de loin en lien avec les activités de la Fnlv. D'abord du fait des engagements de sa mère puis dans le cadre de ses propres engagements.

Elle a exercé la fonction de Vice-présidente de la Fnlv tout au long du mandat de Christian Borie.



LE PROGRAMME DU BUREAU EN COURS

RENFORCER

Renforcer, voir recréer une dynamique inter LVA en utilisant 3 outils : la remise en place régulière de rencontres nationales ; la mise en place d'une participation de la FNLV à la dynamique des FRLV en tentant d'y envoyer un représentant lors des AG ou autre événement ; la poursuite de l'édition et de l'envoi du « Vivre avec ».

CLARIFIER

Poursuivre le travail de clarification et de sécurisation de notre cadre législatif (sur les autorisations, les contrôles, la tarification, le temps de travail, le développement de LVA hors protection de l'enfance) : il s'agit de trouver les moyens de continuer à être présents dès que possible dans les différentes instances nationales ou commissions de travail du secrétariat d'État, de maintenir des liens avec des politiques comme des administratifs de la DGCS notamment.

RÉPONDRE

Répondre aux sollicitations des LVA afin de continuer à transmettre une éthique dans un esprit militant : continuer, voire amplifier, les accompagnements des porteurs de projets, tenter de créer un réseau d'accompagnants locaux pour les porteurs de projets, se donner les moyens d'intervenir en cas de besoin auprès des autorités de tutelle, se donner les moyens d'intervenir sur le plan judiciaire si le sujet en question est global et concerne le cadre d'exercice des LVA (en dotant nos statuts de la possibilité de mener des actions de groupe).



RÉORGANISER LE FONCTIONNEMENT

Réorganiser et clarifier le fonctionnement de la FNLV et la doter des moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs : Tout d'abord en menant la réflexion évoquée plus haut sur une réforme de notre CA pour le rendre plus efficace et engagé, mais aussi pour qu'il reste représentatif. En parallèle réfléchir aux raisons qui amènent les FRLV actuelles à dysfonctionner, et réfléchir à la possibilité d'existence d'autres niveaux locaux, au sein ou non des FRLV existantes (du type des commissions départementales qui existent dans certaines FRLV, des groupements de LVA "indépendants" d'une FRLV)

RENOUER DES LIENS

Tenter de renouer des liens de travail avec les autres groupements de LVA, GERPLA, FAST SUD



UNE AUGMENTATION DES COTISATIONS

Une augmentation des cotisations pour l'année 2024 est actuellement en cours de discussion au sein du conseil d'administration, pourquoi ?

Il s'agit avant tout de se donner les moyens d'accomplir le programme présentée plus haut.

Le montant de cette cotisation n'a pas évolué depuis de nombreuses années. Cette augmentation est prévue depuis longtemps, et nos confrères du Gerpla sont en train d'opérer la même opération.

Il est prévu qu'elle soit proportionnelle au nombre de place du LVA, afin d'amener plus d'équité entre les LVA qui n'ont pas les mêmes moyens.

Cette augmentation va servir à passer le poste de secrétaire général à plein temps. Il a en charge un certain nombre des missions évoquées dans le programme.

Rappelons que notre président ne possède qu'un mandat en plus de la responsabilité de son propre LVA et ne peut donc pas toujours maîtriser le temps consacré à son engagement. Il en est de même pour l'ensemble des membres du bureau et du CA. D'où la nécessité d'augmenter le temps de travail de l'employé de la fédération. La disponibilité et la réactivité qui en découlent sont des enjeux importants pour la FNLV.

La seconde intention est de se doter de moyen permettant d'aller en justice dans certains cas. Attention, pour cela, il faudra un accord du bureau stipulant que l'intérêt général des LVA est en jeu et que ce n'est pas la responsabilité d'un seul LVA.

Il faut avoir conscience que notre activité, basée sur les besoins des LVA, ressemble de plus en plus à celle d'un syndicat employeur dont les cotisations sont à minima à 1,5 % du chiffre d'affaire. Certains pensent même que l'avenir de la fédération pourrait être de devenir un syndicat.



UN NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Bonjour, je m'appelle Yannick Paquereau.

Je suis en poste depuis début février.

Je suis bien content de revenir dans le giron des LVA dont je faisais partie autrefois.

Je suis initialement un éducateur spécialisé et j'ai par la suite obtenu un Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale. J'ai notamment fait un mémoire de MASTER 2 sur les LVA dans ce cadre. J'habite dans la vallée de la Loire près de Nantes.

J'ai travaillé dans le passé dans 2 LVA différents et participé à la ré-écriture d'un projet et la reprise d'un LVA. Je connais également très bien le milieu des familles d'accueil ainsi que celui des établissements (ESMS) puisque j'y ai aussi été chef de service à plusieurs reprises.

C'est que j'ai déjà 45 ans mais pas mal de temps devant moi aussi.

Je planche sur plusieurs dossiers afin de pouvoir être un interlocuteur privilégié qui vous apporte des réponses et de l'écoute.

Le petit dossier ci-dessous sur les évaluations externes est un exemple de mon travail, en espérant qu'il vous soit utile et je suis à votre disposition pour en échanger.

LES NOUVELLES ÉVALUATIONS EXTERNES

Nous avons au sein du conseil d'administration travaillé et diffusé un document qui rend compte de l'état de notre compréhension de ce changement de pratique. Nous continuons de le travailler avec différents partenaires afin de vérifier certains points.

Nous vous le restituons ici dans une version plus synthétique et accessible car le jargon juridique peut facilement nous perdre, nous le savons bien, et pourtant, il faut connaître l'évolution des lois.



Le contexte : Une nouvelle réglementation concerne les évaluations des établissements sociaux et médico-sociaux. Les LVA sont bien soumis à cette obligation. L'ARS est en charge du déploiement du nouveau dispositif d'évaluation dont le principe consiste à introduire un cycle régulier d'évaluation tous les 5 ans (synchronisé avec la démarche des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens CPOM).

C'est le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESMS, qui donne compétence aux autorités de tarification et de contrôle pour fixer la programmation pluriannuelle. La plupart du temps, ce sera le Conseil Départemental pour vous.



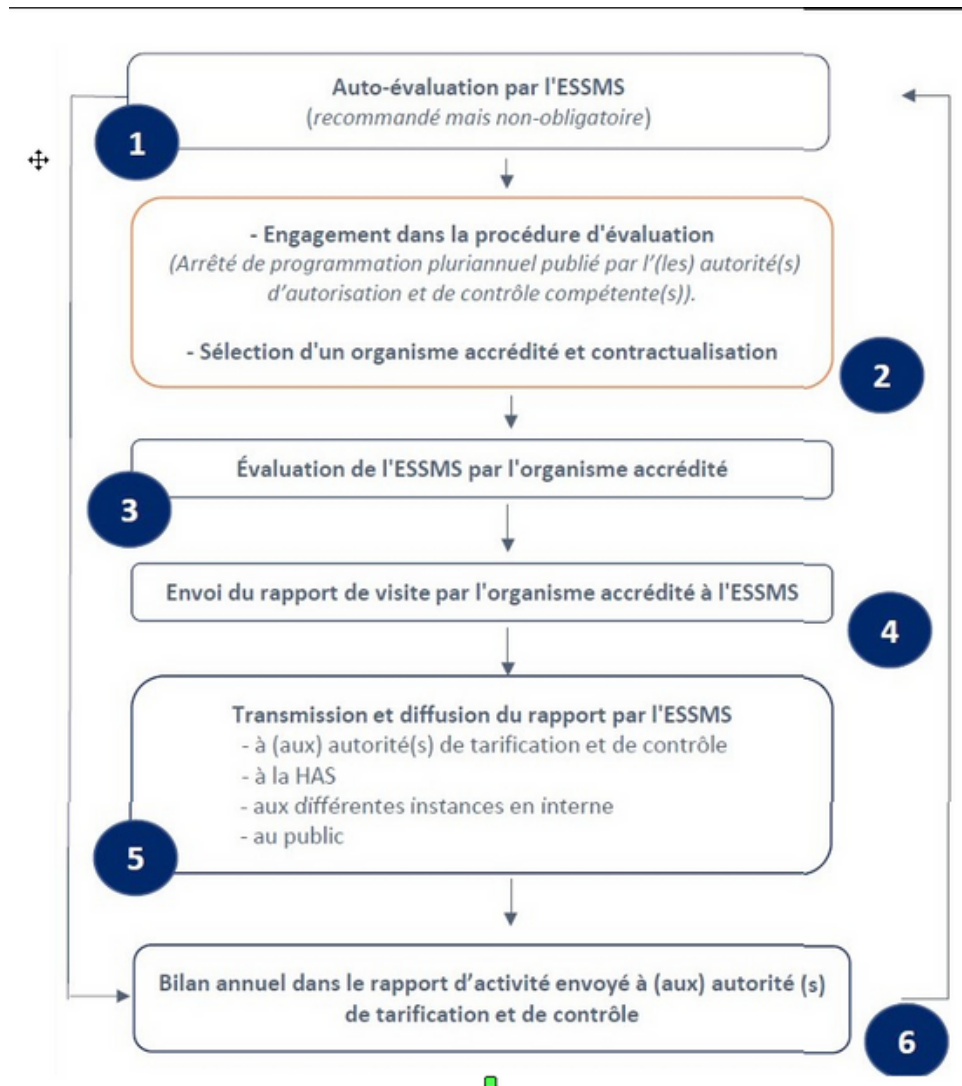
LES NOUVELLES ÉVALUATIONS EXTERNES

Les arrêtés de programmation pluriannuelle aurait dû vous être transmis au plus tard le 1er octobre 2022. Si vous n'avez rien, vous pouvez interroger votre autorité de tutelle et de tarification afin de vous y préparer sereinement.



LES NOUVELLES ÉVALUATIONS EXTERNES

Voici un schéma qui récapitule bien le processus.





LES NOUVELLES ÉVALUATIONS EXTERNES

A retenir donc :

- *L'évaluation externe a lieu tous les 5 ans*
- *L'évaluation interne, qui est le début du processus, n'est pas obligatoire mais conseillée.*
- *La démarche est la même pour tous les établissements, à savoir que l'évaluateur va interroger 3 niveaux différents : les usagers ; les professionnels ; la direction.*
- *Un cahier des charges de l'HAS (Haute Autorité de Santé) doit être respecté.*
- *Le résultat sera rendu public et il conditionnera votre renouvellement future d'autorisation.*
- *L'évaluateur doit être absolument accrédité et non plus habilité par la HAS . Une liste est tenue sur un site prévu à cet effet ; Synaé*

LA PRIME SÉCURITÉ DANS LES LVA ?

Vous êtes nombreux à nous interroger sur ce sujet et il fait débat.

Des accords importants ont été signés le 13 juillet 2020 entre le gouvernement français et la plupart des organisations syndicales concernées : ce sont les accords du Ségur de la santé.

La première ambition de ces accords est la revalorisation salariale des acteurs de la santé. En effet, l'importance de la crise sanitaire que la France a connue ces dernières années a mis en avant la nécessité de récompenser le personnel concerné. La prime Ségur a été définie comme étant une mesure d'urgence avant la promulgation des prochaines lois financières.



*Entre septembre 2020 et juin 2022, cette hausse de salaire a progressivement été étendue aux soignants de nouvelles catégories d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), puis aux travailleurs sociaux. Ce sont les accords **Laforcades**. Des avancées acquises suite aux mobilisations massives des professionnels. Mais les lieux de vie ne font pas partie des ESSMS et n'y ont donc pas droit. C'est aussi pour cette raison que les LVA ne font pas partie des schémas départementaux, de la protection de l'enfance (Conseil Départemental) en autisme et du handicap (ARS).*



LA PRIME SÉCURÉ DANS LES LVA ?

Pourtant certains départements ont commencé à la distribuer auprès de certains LVA et sous différentes formes. Parfois directement en tant que tel, et parfois intégrée dans une revalorisation du prix de journée.

Face à cela deux attitudes sont possibles pour l'instant :

*Accepter l'argent pour faire face aux dépenses.
C'est prendre le risque de se retrouver demain soumis au schéma départemental car cela leur fournira un argument de poids.*

*Refuser cet argent en expliquant que vous n'êtes pas un ESSMS.
Par contre, vous pouvez augmenter votre prix de journée pour y inclure ce paramètre, qui n'est pas le seul. A cela s'ajoute l'inflation (6,6% en mars 2023) et l'application du décret du temps de travail qui vous oblige souvent à augmenter votre masse salariale.*

Si votre prix de journée n'est pas accepté par votre département, libre à vous de travailler avec d'autres départements. Ce n'est pas toujours facile à faire, mais vous en avez le droit.

Le conseil d'administration a envoyé un courrier au secrétaire d'État ainsi qu'à l'ensemble des présidents de conseils départementaux en expliquant qu'il conseillait à ses adhérents d'augmenter leurs prix de journée car sinon c'est la faillite assurée dans quelques années. Nous leur demandons de porter cette démarche en attendant que les textes sur la tarification s'éclaircissent. Nous leur expliquons que les Conseils Départementaux sont incohérents dans leurs différentes actions et qu'ils ne respectent pas les lois en vigueur. Nombres d'entre vous nous rappellent chaque semaine des situations d'abus de pouvoir des CD subit par les LVA. C'est une nouvelle occasion de dénoncer ces pratiques et de les mettre face aux incohérences du système juridique actuel et son application.



ACTUALITÉS DES LVA

LE TRAVAIL D'ENQUÊTE

Depuis mars 2023, un travail d'enquête est en cours de traitement. Pour ceux qui aurait raté la possibilité d'y répondre, il vous suffit de vous rendre sur le site de la FNLV

Les réponses vont nous permettre de modifier nos actions afin de rester en rapport avec vos attentes. Nous communiquerons sur les résultats à la fin du traitement.

PARTENARIAT KOUTCHA



L'association Koutcha a pour mission la protection des mineurs et jeunes majeures victimes de traite des êtres humains, toutes formes d'exploitation confondues (prostitution, exploitation par le travail, mendicité forcée, commission de délits sous contrainte).

Depuis novembre 2021, l'association a ouvert et gère un centre sécurisé et sécurisant destiné à des mineur(e)s victimes de traite, nécessitant un éloignement géographique et un accompagnement spécialisé.

Pour répondre à la forte demande d'accueil de ce public, l'association a également initié un réseau national de lieux d'hébergement (foyers, lieux de vie, familles d'accueil), offrant un accueil et une protection pour les victimes de traite mineures et jeunes majeures.

Le contact est : coordination.koutcha@gmail.com



LES QUESTIONS DU MOMENT

- Comment peut-on prouver que les LVA ne sont pas soumis à une convention collective ?

Il y a une raison et une condition :

La **raison** : les LVA ne sont pas des établissements et n'y sont donc pas soumis. CASF L312-1 III

La **condition** : Il ne faut pas signer des contrats de travail avec des titres officiels, des diplômes d'état, tels que éducateur spécialisé, moniteur éducateur, AES, etc. car cela leur donne droit à la convention collective de fait.

- Compteurs d'électricité et d'eau, faut-il les distinguer entre partie privative et professionnelle ?

Par soucis de transparence, notamment en cas de contrôle, il vaut mieux distinguer ces 2 compteurs, privé et professionnel. Si ce n'est pas le cas, mettre un sous-compteur. Ou enfin en dernier lieu, faite des parts par nombre de personnes l'utilisant et les soustraire dans la comptabilité.

- Puis-je demander une participation financière au département pour l'ouverture d'un LVA ?

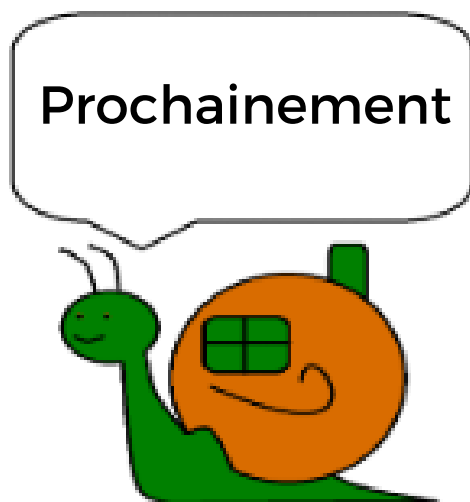
Vous pouvez mais cela risque de vous nuire à terme car il vous sera difficile de vous extraire du schéma départemental par la suite.

- Puis-je exiger comme condition de changer de référent ASE pour accepter un usager parce que je sais qu'il n'est pas possible de travailler avec lui ?

En théorie, c'est impossible mais dans la réalité des faits, cela arrive parfois à l'issue d'une négociation. Il faut peser le pour et le contre suivant la qualité des relations que l'on a avec le département d'exercice. En définitif, cela reste un contrat, que vous signez ou pas et qui peut se rompre suivant certaines conditions.



*Vous avez entre les mains le 11ème numéro de « Vivre Avec ».
Ce bulletin répond à une volonté de la fédération de
communiquer sur les Lieux de Vie et d'Accueil, d'informer,
d'échanger sur nos pratiques et nos expériences.*



Dans le prochain bulletin et sur le site, nous aborderons le sujet suivant qui revient souvent et mérite donc d'être éclairci.

Pourquoi les LVA ne sont pas des établissements (ESMS) au sens de la loi et quelles en sont les conséquences.

Vous pouvez nous proposer des sujets de travail et/ou y participer ou des témoignages.

**118 rue du Château des Rentiers 75013 PARIS
Tél: 07-87-80-25-96**

**Si nous ne pouvons pas répondre, laissez un message
et nous vous rappellerons.**

Internet: www.fnlv.org

Email: contact@fnlv.org